REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il s'applique à l'ensemble des élèves inscrits à une formation dispensée par notre établissement d'enseignement à la conduite et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement et en son sein (fermeture du bureau, informations spécifiques,...).
Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1er versement n'aura pas accès à la salle de code.
Le forfait code est dû à l'inscription et, est considéré comme débuté dès l'inscription.

Article 1 : L'auto-école WEE PERMIS applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits dans l'établissement WEE PERMIS se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- Respect envers le personnel de l'établissement
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boitiers, ne pas écrire sur les murs, chaises,...)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (talons hauts et claquettes sont interdits)
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer, de ne pas vapoter à l'intérieur de l'établissement (bureau d'accueil, salle de code et toilettes), ni dans les véhicules écoles ; ni d'introduire au sein de l'établissement, de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit susceptibles de nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments,)
- Interdiction d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune
- Interdiction d'utiliser des appareils sonores (mp3, téléphone portable, ...) pendant les cours théoriques et pratiques.
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours afin de ne pas perturber la séance en cours.
- Dans le cadre de la formation théorique ou pratique, le téléphone portable doit être éteint ou sur silencieux.
- Interdiction d'emporter un objet (livre, documentation,) sans autorisation
- Interdiction d'apporter un animal au sein de la salle de code ou des véhicules
- Personne n'est autorisé à monter dans le véhicule sans l'accord du moniteur et encore moins à le déplacer en son absence, pour votre sécurité et celle des autres.

Nous accordons une très grande importance au comportement du candidat afin de maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entrainer la restitution du dossier du candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en va de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Article 3 : Un boitier réponse est prêté à l'élève au début de chaque séance de code en salle. L'élève doit restituer ce boitier à la fin de la séance. Une séance dure environ 50 minutes. Il est interdit de filmer les séances de code. Il est interdit de manger ou de boire dans la salle de code. Chaque élève est tenu de respecter le matériel et les locaux.

Article 4 : L'élève s'engage à fournir tous les documents demandés pour l'inscription dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, tout retard de traitement du dossier ne pourra être reproché à l'auto-école.
Pour tout changement le concernant, l'élève doit en avertir le secrétariat (état civil, adresse, n° de téléphone, adresse mail...)

Article 5 : Tous contrat est conclu pour une durée de 6 mois à la date de signature de celui-ci. Dans le cas ou il est nécessaire de le reconduire, ce dernier est renouvelable dans les 6 mois suivant l'échéance. Le renouvellement est facturé au tarif en vigueur consultable en agence.

Article 6 : En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail, 45 à 50 minutes de conduite effective, 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon routier, ...) et ou des choix pédagogiques de l'enseignant.
Seuls les élèves inscrits à l'auto-école, les accompagnateurs (Conduite accompagnée ou conduite supervisée) sont acceptés dans les véhicules.

Article 7 : En cas d'annulation des leçons d'une leçon de conduite : Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié à l'école de conduite, toute leçon non décommandée par l'élève au moins 48 heures ouvrables à l'avance n'est pas remboursée. Si elle n'a pas été payée à l'avance, elle est considérée comme due. Aucune leçon de conduite ne peut être décommandée par message sur le répondeur ni par les réseaux sociaux. Les annulations devront impérativement être faites pendant les heures d'ouverture du secrétariat. L'auto-école se réserve le droit de reporter ou d'annuler des leçons de conduite sans préavis. Les leçons déjà réglées seront reportées à une date ultérieur.

Article 8 : En cas de retard, le moniteur ne le rattrapera pas. Sans nouvelle de l'élève, le moniteur ne l'attendra pas au-delà de 10 minutes. La leçon sera facturé dans son ensemble.

Article 9 : Après la réussite du code, et après avoir transmis le dit résultat au secrétariat. Il sera ouvert un livret d'apprentissage numérique(SAROOL) transmit au candidat. Celui ci est obligatoire, accompagné de la pièce d'identité pour les leçons de conduite. En cas de non présentation du livret numérique aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élèves.

Article 10 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé. L'inscription d'un candidat à l'examen pratique devra respecter les points suivants : Programme de formation terminée, avis favorable du moniteur chargé de la formation, compte soldé. En cas d'échec, l'élève se verra proposer à positionner une leçon de conduite dîtes "bilan" post ajournement afin de déterminée un nombre d'heure de conduite avant . L'élève sera placé en liste d'attente gérée par ordre chronologique

Article 11 : Tout manquement de l'élève à l'une des disposition du présent règlement intérieur pourra en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions désignées ci-après par ordre d'importance :

-Avertissement oral
-Avertissement écrit
-Suspension provisoire
-Exclusion définitive de l'établissement

Le responsable de l'établissement peut décider de l'exclusion d'un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

-Non-respect du règlement intérieur
-Non-paiement
-Evaluation par le responsable pédagogique d'inaptitude de l"élève pour la formation concernée
-Attitude empêchant la réalistion du travail de formation
-Etre irrespectueux envers le personnel de l'établissement (Parents compris)

L'équipe WEE PERMIS est heureuse de vous accueillir parmi nos élèves et vous souhaite une agréable et excellente formation.

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION

LE PROGRAMME DE FORMATION

Compétences	Compétences associées
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adopter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident ; protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

Réf. DADP00-01-0418

ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail ou les loisirs**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation.**

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.**

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (LE CODE)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- **suivre un itinéraire** en vous guidant **de manière autonome**, pendant environ cinq minutes ;
- **réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- **procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- **appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- **adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- **faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

CONDUITE ACCOMPAGNEE AAC

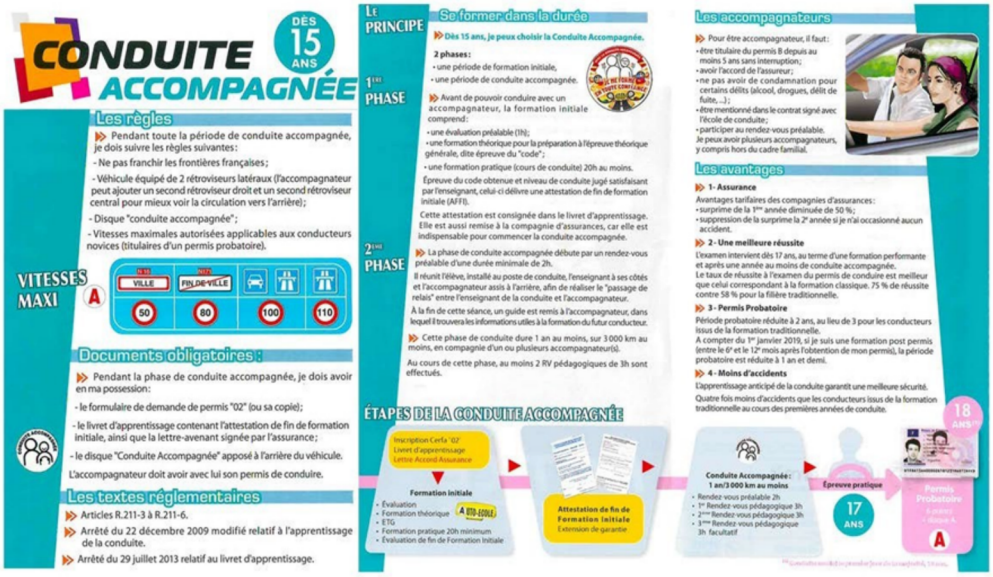

CONDUITE SUPPERVISEE